

Journée internationale des archives, vendredi

Quelle conservation des documents au sein de l'administration publique ?

Frédéric Serge LONG
Libreville/Gabon

Jusqu'ici, les pratiques d'archivage dans les ministères n'ont apporté aucune satisfaction, apprend-on des praticiens. La réflexion organisée, hier, sur l'esplanade de la DGABD a permis de passer en revue les techniques, pour la plupart obsolètes, encore utilisées de nos jours

INSTAURÉE en 2008 par le Congrès international des archives (Ica) et l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), la journée internationale des Archives a été commémorée, hier, à travers le monde. Son objectif : sensibiliser les décideurs et le public à l'importance de l'archivage des documents, la conservation des mémoires et des créations. A Libreville, l'événement a donné lieu à une analyse de l'état de la conservation des documents au sein de l'administration publique. En effet, l'esplanade de la direction générale des Archives nationales, de la bibliothèque nationale et de la documentation gabonaise (DGABD) a servi de cadre, hier matin, au déroulement d'un ensemble d'activités présidée par le secrétaire général du gouvernement adjoint 1, Vin-



Photo : F.A.

Sous la tutelle de la Primature, la DGABD est un lieu de mémoire.

cent Rawambia, et comprenant des exposés thématiques, l'historique des archives au Gabon, les réflexions sur la politique du patrimoine documentaire au Gabon et les défis à relever. Jusqu'ici, les pratiques d'archivage dans les ministères n'ont apporté aucune satisfaction, apprend-on des praticiens. Plusieurs facteurs menacent même leur survie : l'absence, l'inadéquation et la non-application de politique et

stratégie nationale sur la préservation du patrimoine documentaire, l'insuffisance des ressources humaines et financières accordées aux institutions en charge de la conservation de la mémoire, l'inadéquation des sites et espaces de sauvegarde de fonds et collections documentaires, la non-maîtrise ou sous-intégration des technologies de l'information et de la communication, etc. Pourtant, préserver le pa-

trimoine documentaire et assurer l'accès à celui-ci, c'est garantir à tout citoyen la possibilité de jouir du droit à l'information consacré à l'article 19, alinéa 1 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. A travers le programme "Mémoire du monde", l'Unesco dit s'être engagée, conformément au cadre de coopération, à œuvrer au renforcement de la sauvegarde des archives au Gabon. « Sous cet axe d'ac-

tion, nous accompagnons actuellement les autorités gabonaises à l'élaboration d'un instrument juridique relatif à la préservation du patrimoine documentaire numérique », a déclaré Vincenzo Fazzino, représentant de l'Unesco au Gabon. Secteur par excellence de la conservation des traits de l'histoire, l'archivage, selon René Georges Azize Sonnet, directeur général du DGABD, reste une profession accessible, variée et ouverte à tout le monde.

L'historique des archives au Gabon

F.S.L.
Libreville/Gabon

SELON Jérôme Angoune Nzoghe, ancien directeur général des Archives nationales du Gabon, le début de l'archivage est à situer au moment de la signature, sur nos côtes, des premiers traités entre les colons et les chefs traditionnels. Sur le plan de la prise en charge, aucune structure, ni organisation n'était prévue pour les archives produites localement. Les documents se déplaçaient plutôt au gré des changements dans l'organisation des territoires sous occupation française. Suivant ce mode d'organisation, certaines archives relatives au Gabon de la période coloniale se retrouvaient conservées hors du territoire national, notamment à Dakar, Brazzaville et en Aix-en-Provence en France. « Pour comprendre l'historique des archives au Gabon, il faut considérer trois périodes de son évolution : celles comprises entre

la fin de la 2e guerre mondiale et 1960, de 1960 à 1969, et de 1969 à nos jours », a-t-il expliqué. Au cours de la première période, le gouvernement de l'AEF (Afrique équatoriale française) avait envisagé en 1959, à Brazzaville, la création d'un dépôt pour accueillir toutes les archives produites par les territoires composant la fédération, à savoir le Moyen-Congo, Tchad, l'Oubangui-Chari et le Gabon. Mais faute de moyens, l'opération n'était pas allée à son terme. En 1960, lors de l'accession du Gabon à la souveraineté internationale, le problème des documents produits pendant l'administration coloniale s'est posé. La France, ancienne puissance coloniale, distinguait deux catégories d'archives : celles dites de souveraineté et de gestion. Elle décida de rapatrier les archives dites de souveraineté, notamment celles en rapport avec le personnel métropolitain en service dans la colonie. « Aujourd'hui, ces documents sont tous conservés au Cen-

tre des archives d'Outre-mer en Aix-en-Provence. A cette période-là, le pays manquait toujours de structure de conservation, malgré la création, en 1960, d'un ministère de la Défense nationale et des archives par le décret n°198 du 9 novembre », a ajouté Jérôme Angoune Nzoghe. L'année 1969 est venue marquer une évolution décisive dans l'importance du document d'archive et du sort qui doit lui être réservé. En effet, alors que le gouvernement venait de lui refuser, deux ans auparavant, le projet de création d'un Centre de recherche et d'information sur les ressources naturelles du Gabon, Gaston Rapontchombo, botaniste de formation, avait pensé à organiser les archives délaissées depuis lors. Il avait donc fait une proposition au président de la République, qui l'avait retenue par la suite à travers le décret n°00866/PR du 11 novembre 1969 en créant les Archives et la Bibliothèque nationales. Il en sera d'ailleurs le premier responsable.

« Une fois nommé, Gaston Rapontchombo s'est attelé à la constitution des fonds devant faire l'objet de versements. L'arrêté 750 du 11 février 1980 l'autorisa à récupérer sur toute l'étendue du territoire national, les archives antérieures à 1960. Celles-ci constituèrent les premiers fonds à entrer aux Archives nationales », souligne l'expert. Par ailleurs, la récupération des archives de la période coloniale conservées à l'étranger restait un problème entier. La solution est venue des accords de micro-filmage passés à partir de 1980, avec les différents pays concernés. A ce jour, cette opération a permis d'obtenir près de 1 000 bobines de microfilms et documents conservés à l'étranger. En juin 1980, l'institution, par décret, est muée en direction générale avec adjonction de la direction de la documentation gabonaise, pour devenir : la Direction générale des archives nationales, de la bibliothèque nationale et de la documentation gabonaise (DGABD). Placée

sous la tutelle de la présidence de la République en 1969, la DGABD, par décret n°1939/PR/PM du 7 novembre 1992, est désormais sous la bannière de la Primature, avec comme autorité hiérarchique directe, le secrétariat général du gouvernement. Depuis sa création, l'institution a été confrontée au manque de cadres formés. Il a fallu attendre 1976 pour voir arriver les premiers techniciens outillés. Encore ce jour, cette faiblesse en ressources humaines y sévit avec acuité. « 48 ans après sa création, on peut dire que l'histoire des archives du Gabon est relativement récente, comparée à celle de certains pays d'Afrique et du monde. Beaucoup de choses ont été réalisées. Beaucoup reste encore à faire, notamment la construction d'un nouvel édifice délocalisé dans un environnement propice à la conservation, avec une meilleure capacité d'accueil et la mise en place d'un véritable réseau archivistique national », explique Jérôme Angoune Nzoghe.

Ici et ailleurs

•Famine
3 millions de personnes en urgence alimentaire
Quelque trois millions de personnes ont besoin d'une aide alimentaire "immédiate" dans huit États d'Afrique de l'Ouest, ont alerté, hier, les ministres de l'Agriculture de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (Uemoa).

•Célébrités

Le mariage de Lionel Messi prévu le 30 juin



Photo : Joseph OLLOMO

Le mariage entre l'attaquant argentin Lionel Messi et sa compagne Antonella Rocuzzo, mère de ses deux fils, aura lieu, le 30 juin, dans leur ville natale de Rosario, en Argentine, a confirmé, jeudi, l'agence qui gère la communication de la star du FC Barcelone.

•Musique

Katy Perry sort un nouvel album

Katy Perry est de retour : après une année en retrait, la jeune femme a sorti un nouvel album, hier, "Witness", où l'innocence de ses premiers tubes laisse place à des chansons beaucoup plus osées. A 32 ans, la vedette de la pop semble découvrir l'âge adulte. Et arbore un nouveau look depuis quelques semaines, cheveux blonds peroxydés coupés très courts.

•Santé

Réapparition de la polio en Syrie

L'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, dont l'OMS est partenaire, a annoncé, jeudi, avoir enregistré trois cas d'une forme de polio en Syrie, dans la province de Deir Ezzor (est).

•Consommation

Des produits retirés pour risque de salmonelle

Des produits chocolatisés des marques Galaxy et Maltesers Teasers distribués par Mars au Royaume-Uni et en Irlande ont été retirés, hier, de la vente à cause de "la présence potentielle de salmonelle", a indiqué Mars dans un communiqué. La salmonelle est une bactérie qui peut contaminer les aliments. Elle peut donner lieu à des diarrhées, nausées ou vomissements ainsi qu'à de la fièvre.

Rassemblés par F.B.E.M